

Informations

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **134 (1989)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Son stage à Niinisalo terminé, l'observateur signe un contrat de «stand-by» d'une durée de deux années avec la Confédération, période durant laquelle il doit se tenir prêt à partir sur ordre dans n'importe quel endroit du monde. Ces deux ans passés, il peut ou non renouveler son contrat.

Un enjeu important pour notre pays

Si la Suisse s'est engagée dans l'aventure concrète des actions de maintien de la paix, c'est qu'elle en attend un renforcement de la défense générale, une validation nouvelle pour une neutralité que l'étranger, par jalousie peut-être, nous conteste parfois, voire pense étouffer avec ses projets d'«unité» européenne.

La qualité des personnels engagés est donc primordiale. Du succès de l'UMS

dépendent d'autres missions du même type. Du succès des observateurs, leur utilisation fréquente par l'ONU. Mais surtout, c'est une image de notre pays qui sera mise en avant, et elle se doit d'être positive. De son côté, l'ONU attend de la Suisse, et des neutres, que ceux-ci redonnent une impulsion nouvelle aux opérations de maintien de la paix. Et demander à la Suisse de fournir, en raison de sa longue tradition démocratique, une présence en Namibie, c'est aussi implicitement reconnaître la valeur d'un système qui s'est maintenu au milieu d'une Europe vieillie par le flot des passions qui se sont déchaînées sur son territoire au cours des siècles. Un système garanti par une armée forte qui ne peut être remise en question sans risquer la *libanisation* du cœur de l'Europe.

S. Cz

INFORMATIONS

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer par écrit aux adresses suivantes pour demander une formule d'inscription:

EM GEMG
Service du DMF pour les Actions en
faveur du maintien de la paix
3003 Berne

DFAE (SBO)
Eigerplatz 5
3003 Berne

Les problèmes administratifs sont réglés par l'Ordonnance du Conseil fédéral du 22.02.1989. Le salaire est fixé sur la base du règlement des employés de la Confédération. Le personnel est assuré AVS/AI/APG, contre les accidents et les maladies professionnelles.

L'activité au service de l'ONU peut compter comme jours de service; le Conseil fédéral décide si le service obligatoire doit ou non être effectué.

Les membres de l'UMS reçoivent une solde de Fr. 15.- par jour.